

<b>RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY</b> <b>du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe</b> <b>session 2009</b>
--

## I- LES PRINCIPALES DONNÉES COMPARÉES DE LA SESSION

### A- Les sessions précédentes

Session	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / poste	Admis (seuil)
2000	70	523	473	9,56%	6,8	135 (16,00)	1,93	70 (13,78)
2001	90	915	819	10,5%	9,1	150 (14,87)	1,67	90 (14,19)
2002	120	1277	1 106	13,39%	9,22	201 (10,00)	1,68	120 (11,33)
2003	300	1 128	995	11,79%	3,32	430 (9,60)	1,43	295 (10,60)
2004	150	1 857	1 553	16,37%	10,35	227 (14,00)	1,51	150 (12,67)
2005	300	1 802	1 441	20,03%	4,8	512 (12,00)	1,71	300 (12,53)
2006	200	2 381	2011	15,54%	10,06	318 (12,60)	1,59	200 (13,27)
2007	200	2 481	1 912	22,9%	9,56	320 (13,20)	1,60	200 (13,27)
2008	200	2 770	2 122	23,39%	10,61	298 (12,40)	1,49	200 (12,67)

### B- La session 2009

Session	Postes	Inscrits	Présents	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / poste	Admis (seuil)
<b>2009</b>	<b>400</b>	<b>1 928</b>	<b>1 644</b>	<b>15%</b>	<b>4,11</b>	<b>562</b> <b>(9,60)</b>	<b>1,40</b>	<b>399</b> <b>(10,87)</b>

On observe une forte baisse du nombre des inscrits et des présents au regard des trois sessions précédentes.

Le nombre de postes ouverts au concours ayant doublé depuis la session précédente, la session 2009 se caractérise donc par une sélectivité en forte baisse (4,11 candidats présents pour un poste, contre 10,61 en 2008).

Comme à l'accoutumée, une écrasante majorité de candidats est de sexe féminin, 7 candidats seulement de sexe masculin étant inscrits (ils étaient 15 à la session précédente).

391 candidats (20,3% des inscrits) bénéficient pour s'inscrire au concours d'une dispense de la détention du CAP petite enfance en leur qualité de mère ou père de trois enfants ou plus, proportion en baisse au regard de la session 2008 (22,13%).

Le dispositif de reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP), introduit par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 a permis à 8 candidats non titulaires du CAP petite enfance de s'inscrire au concours.

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 31 à 40 ans (40,50%), mais 24,74% ont entre 21 et 30 ans et 85 candidats (4,40%) ont plus de 50 ans.

Par ailleurs, la publication des annales corrigées des concours ainsi que les efforts des collectivités en matière de préparation de leurs agents se traduisent par un nombre important de candidats (66,23%) qui déclarent avoir suivi une formation « personnelle », tandis que 13,54% des inscrits déclarent avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Enfin, la proportion de candidats domiciliés hors Ile-de-France (24,33%) est en forte baisse par rapport aux quatre précédentes sessions (40,14% en 2008, 32,16% en 2007, 33,85% en 2006 et 32,35% en 2005). Les lauréats de concours originaires de province ne postulant pas les emplois déclarés par les collectivités de la petite couronne dont le concours vise à satisfaire les besoins, cette réalité est plutôt satisfaisante.

## II- LES RÉSULTATS DE L'ÉCRIT

### A- L'épreuve écrite de QCM

#### 1° Les sessions précédentes

Session	Moyenne générale	Nombre de questions	Nombre et % notes ≥ 10	Nombre et % notes < 5	Palette des notes
2000	14,64	30	473 (100%)	0	10 à 18,67
2001	12,8	46	733 (89,5%)	3 (0,37%)	3,25 à 17,61
2002	7,86	54	201 (18,17%)	100 (9%)	0,37 à 15,19
2003	9,05	50	356 (35,8%)	34 (3,4%)	1,60 à 17,20
2004	11,22	50	1150 (74,05%)	14 (0,90%)	0 à 18,40
2005	10,77	50	940 (65,23%)	22 (1,53%)	0 à 17,60
2006	10,35	50	1 220 (60,67%)	22 (1,09%)	0 à 16,80
2007	10,12	50	1 034 (54,07%)	72 (3,76%)	0,80 à 18,00
2008	9,81	50	1 074 (50,61%)	44 (1,59%)	0 à 16,00

#### 2° La session 2009

	Moyenne générale	Nombre de questions	Nombre et % notes ≥ 10	Nombre et % notes < 5	Palette des notes
2009	8,34	50	454 (27,61%)	136 (8,29%)	0,80 à 15,20

Outre les indicateurs ci-dessus, qui laissent apparaître une forte diminution de la proportion de candidats ayant obtenu 10,00 ou plus et une forte hausse des candidats éliminés par une note inférieure à 5,00, d'autres indicateurs traduisent également des **résultats en baisse** au regard de ceux de toutes les sessions précédentes depuis 2000, à la seule exception de l'année 2002 où les résultats avaient été plus faibles :

1 candidat seulement obtient **au moins 15,00 sur 20,00**, soit **0,06%** (0,71% en 2008, 3,82% en 2007, 0,99% en 2006 et 4,44% en 2005) ;

79 candidats obtiennent **au moins 12,00 sur 20,00**, soit **4,81%** (18,90 % en 2008, 25,50% en 2007, 23,02% en 2006 et 35,53% en 2005).

### B- Le seuil d'admissibilité

#### Seuil d'admissibilité :

**400 postes** étant ouverts au concours, le ratio, fréquemment mis en œuvre dans la mesure où il permet généralement de pourvoir l'ensemble des postes à un niveau de note satisfaisant, de 1,5 admissible pour un poste, conduit le jury à fixer le seuil d'admissibilité à **9,60**, soit **562 candidats admissibles**.

### C- Le profil des candidats admissibles

1 seul candidat sur les 5 candidats de sexe masculin qui se sont présentés à l'écrit est admissible.

Les candidats de 21 à 30 ans sont légèrement sur-représentés : 26,16% des admissibles, à comparer aux 23,78% présents à l'épreuve écrite ;

les 31 à 40 ans (42,7% des admissibles contre 40,51% des inscrits) sont également surreprésentés ; en revanche, les 41 à 50 ans représentent 27,76% des admissibles contre 29,99% des présents.

Les 21 candidats de moins 20 ans et présents à l'écrit (1,27% des présents) ne sont que 5 à être admissibles (0,89%).

De même, les 75 candidats de plus de 50 ans (dont 1 homme), représentant 4,56% des présents, ne sont admissibles que pour 14 d'entre eux (2,49%).

Contrairement à la session précédente, les candidats domiciliés en petite couronne sont sous-représentés chez les admissibles : 55,52%, leur proportion à l'écrit s'élevant à 61,13%.

En outre, 98 candidats dispensés de diplôme en leur qualité de mère ou père de 3 enfants ou plus sont admissibles, soit 17,44% des admissibles, contre 20,19% des présents.

Par ailleurs, 6 candidats sur les 8 admis à concourir au titre de la reconnaissance de leur expérience professionnelle sont admissibles.

On peut, enfin, souligner que les 114 candidats qui déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours assurée par le CNFPT représentent 20,28% des admissibles pour 14,42% des présents.

### III- LES RÉSULTATS DE L'ORAL

#### A- L'épreuve orale d'entretien

4 des 562 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral.

Les notes s'échelonnent de 2,00 à 20,00 (4,50 à 20,00 à la session précédente)

Deux indicateurs traduisent une **légère baisse du niveau des candidats** à l'oral au regard de la session précédente :

- la **moyenne des notes** obtenues par l'ensemble des candidats est de **13,52**, moins élevée qu'en 2008 (13,98), qu'en 2007 où elle atteignait 14,17 et qu'en 2006 (13,82), plus élevée toutefois qu'en 2005 (12,58) et 2004 (13,41).

- 256 candidats obtiennent 15,00 ou plus soit **45,88%** contre 136 (**45,95%**) en 2008 et 162 (51,10%) en 2007.

La proportion de candidats qui obtiennent **10,00 ou plus** atteint **77,06%**, en baisse par rapport aux sessions 2008 (86,49%), 2007 (84,06%) et 2006 (89,94%).

#### B- Le seuil d'admission

Le pourvoi des **400 postes** conduirait à fixer à **10,80** le seuil d'admission.

A ce seuil, 2 candidats ayant obtenu les mêmes notes d'écrit et d'oral doivent être départagés.

Après concertation, le jury décide de pas départager les 2 candidats *ex-æquo*, fixe le seuil d'admission à **10,87** et déclare en conséquence **399 candidats admis** pour cette session 2009.

A ce seuil, tous les candidats sauf un (note de 9,00) ont obtenu au moins 10,00 à l'oral.

On observe que sur les 108 candidats au "plancher" d'admissibilité (9,60), 71 (65,74%) sont admis. 23 d'entre eux ont obtenu de 18,00 à 20,00 à l'oral.

#### C- Le profit des candidats admis

Le seul candidat admissible de sexe masculin n'est pas admis.

Les 5 candidats admissibles âgés de 20 ans ou moins sont admis.

Sur les 14 candidats admissibles de plus de 50 ans, 12 sont admis.

Les candidats âgés de 31 à 40 ans comptent pour 42,61% des admis, la proportion des admissibles étant de 42,7%.

En revanche, les candidats de 41 à 50 ans représentent 27,32% des admis pour 27,76% des admissibles, et ceux de 21 à 30 ans voient leur proportion passer de 26,16% des admissibles à 25,81% des admis.

31,08% des admis sont domiciliés hors région Ile-de-France, alors qu'ils ne représentaient que 29,18% des admissibles.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les collectivités non affiliées au Centre de gestion de la petite couronne doivent obligatoirement verser à celui-ci, dès la nomination d'un lauréat inscrit sur la liste

d'aptitude établie par ses soins, un **coût du lauréat** dont le montant s'élève en moyenne, pour ce concours, à 1 323 €.

Sur les 98 candidats admissibles dispensés de diplôme en leur qualité de mère ou père de 3 enfants ou plus (17,44% des admissibles), 65 sont admis, soit 16,29% seulement des admis..

En outre, 5 des 6 candidats admissibles admis à concourir au titre de la reconnaissance de leur expérience professionnelle sont admis.

Enfin, les candidats déclarant une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT sont surreprésentés parmi les admis : ils passent de 20,28% des admissibles à 21,30% des admis.

#### IV- L'ÉVALUATION DES EPREUVES

##### A- Le QCM

Les membres du jury s'accordent sur la pertinence du sujet de QCM, dont ils soulignent le niveau élevé des questions portant sur les collectivités territoriales, justifié par le fait que les QCM comportant ce type de questions, publiés depuis plusieurs années dans la collection des Annales corrigées publiées par le CIG à la Documentation française, permettent aux candidats de se préparer de bonne façon et imposent la formulation de nouvelles questions dans un champ réglementairement restreint.

Chacune des 50 questions de ce QCM comportait de 3 à 6 propositions de réponse, avec une moyenne de 4 propositions par question.

##### B- L'entretien

Pour cette session, le jury a retenu une grille d'entretien identique à celle de la session précédente :

<i>I- Parcours et projet professionnel</i>	<i>2 min</i>	<i>3 points</i>
<i>II- Aptitude à exercer les missions</i> <ul style="list-style-type: none"><li>● <i>Conception du métier et positionnement professionnel</i></li><li>● <i>Capacité à se situer dans son environnement institutionnel</i></li></ul>	<i>10 min</i> <i>3 min</i>	<i>11 points</i> <i>3 points</i>
<i>III- Motivation du candidat</i>	<i>tout au long de l'entretien</i>	<i>3 points</i>

Comme à la session précédente, les jurys d'entretien se sont attachés à proposer les questions sous forme de mises en situation, mode d'interrogation qui s'avère à nouveau très pertinent et auquel les candidats doivent se préparer.

Le jury juge particulièrement souhaitable le maintien à l'identique des 3 points alloués à la motivation, dans la mesure où ils permettent de pondérer l'évaluation des aptitudes à exercer des missions en s'attachant particulièrement, au-delà des connaissances professionnelles mobilisées, au mode d'expression du candidat et à son attitude pendant l'épreuve.

Fait à Pantin, le 21 décembre 2009

La présidente du jury

**Denise LAVOIX**  
Attachée d'administration centrale honoraire